



# **Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement**

**Le conventionnement des médecins et des dentistes est l'un des piliers permettant d'assurer un accès à des soins de santé à toute la population belge.**

---

**P.-S.**

- [Rapport AIM - Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement](#)
- [Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement - Synthèse du rapport AIM](#)